Symbiose

GROUPE FINANCIER

Naviguer la séparation en tant que parents :

Guide d'accompagnement pour planifier votre réorganisation familiale

Avant-propos

Une séparation est une transition de vie majeure. Elle amène son lot de décisions, de questions… et souvent, beaucoup d'incertitude. Lorsqu'il y a des enfants, la charge émotionnelle et financière est encore plus grande, et il devient essentiel d'avoir une vue d'ensemble claire pour prendre des décisions éclairées.

Chez **Symbiose**, nous accompagnons principalement des entrepreneurs, des professionnels et des clients aux situations financières complexes. À l'intérieur de notre équipe, **certaines conseillères sont spécifiquement dédiées à l'accompagnement des familles** qui traversent des transitions importantes, comme une séparation, afin d'assurer une lecture globale et structurée de leur réalité financière.

Ce guide a été conçu comme un **outil de réflexion et de préparation**. Il vise à regrouper, de façon simple et accessible, les principaux éléments financiers à considérer lors d'une séparation, afin de vous aider à structurer vos démarches et vos discussions.

Important

Ce document ne constitue pas un conseil financier, fiscal ou légal. Il ne remplace pas une analyse personnalisée. Les recommandations adaptées à votre situation se font toujours dans le cadre d'une rencontre individuelle avec un(e) conseiller(ère) dûment certifié(e).

Les décisions financières ne devraient jamais être prises à partir d'un document générique. Les conseils se donnent en rencontre, dans un contexte confidentiel, humain et adapté à votre réalité. Ce guide est un point de départ; l'accompagnement se fait sur mesure.

Notre approche – Symbiose

Symbiose est un regroupement de conseillers(ères) et de spécialistes financiers reconnu pour sa capacité à prendre en charge des dossiers d'envergure et des situations financières complexes, tant sur le plan personnel que corporatif.

Forte de près de 20 ans d'expérience dans le domaine financier, Cynthia Laventure chapeaute l'équipe de spécialistes dédiée à l'accompagnement des familles au sein de Symbiose. Son rôle est d'assurer la cohérence des stratégies mises en place, d'encadrer l'équipe et de veiller à ce que chaque dossier bénéficie d'une approche globale, rigoureuse et alignée avec les meilleures pratiques de l'industrie.

L'accompagnement des familles, notamment lors de transitions importantes comme une séparation, est assuré par des conseillères dédiées, soutenues par l'expertise collective de l'équipe Symbiose et, au besoin, par un réseau de professionnels spécialisés.

Cette structure permet d'offrir un accompagnement humain et accessible, sans compromis sur la profondeur d'analyse ni sur la vision à long terme.

Comment utiliser ce guide

Ce guide se veut une checklist financière pour vous aider à naviguer les principaux enjeux liés à une séparation. Il peut servir à :

- structurer votre réflexion personnelle;
- préparer vos rencontres avec des professionnels (médiateur, notaire, conseiller);
- alimenter les discussions importantes avec votre ex-conjoint(e);
- identifier les zones où un accompagnement professionnel sera nécessaire.

Chaque situation est unique. Certaines sections s'appliqueront directement à votre réalité, d'autres moins. L'objectif n'est pas de tout faire, mais de ne rien oublier d'important.

Questions fréquentes lors de la séparation et ressources

Naviguer une séparation peut être complexe et déroutante, surtout lorsqu'il y a des enfants impliqués. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquentes que se posent les couples lors d'une séparation, pour vous aider à gérer les aspects financiers et à prendre des décisions éclairées.

1. Comment les allocations familiales seront-elles réparties?

Les allocations familiales peuvent être une source importante de soutien financier pour les parents. Lors d'une séparation, elles sont généralement divisées en fonction de l'arrangement de garde des enfants.

- **Garde partagée :** Si vous optez pour une garde partagée, les allocations peuvent être réparties proportionnellement au temps passé avec chaque parent. Par exemple, si la garde est répartie également, chaque parent pourrait recevoir 50 % des allocations familiales.
- **Garde exclusive :** Si un parent obtient la garde exclusive, ce parent recevra généralement la totalité des allocations familiales. L'autre parent pourrait être tenu de verser une pension alimentaire pour enfants. Pour plus de détails et pour estimer votre situation spécifique, vous pouvez consulter les ressources du Régime des rentes du Québec (RRQ).

Calculateur de prestations pour enfants et familles

Vous souhaitez estimer l'impact de votre séparation sur vos allocations familiales ? Ce calculateur de *l'Agence du revenu du Canada* vous permet de simuler rapidement les changements dans vos prestations pour enfants selon votre nouvelle situation. Un outil essentiel pour mieux comprendre et anticiper vos finances après une séparation. Accédez au calculateur de prestations

2. Outil de calcul de pension alimentaire

Il est essentiel de déterminer les pensions alimentaires pour enfants de manière juste et équitable. Le gouvernement fédéral propose un outil de calcul en ligne qui peut vous aider à estimer le montant des pensions alimentaires.

- **Utilisation de l'outil :** L'outil de calcul prend en compte des facteurs tels que les revenus de chaque parent, le nombre d'enfants et l'arrangement de garde. Vous pouvez accéder à cet outil sur le site du ministère de la Justice du Canada.
- **Consultation d'un professionnel :** Bien que l'outil en ligne soit utile, il est recommandé de consulter un avocat ou un médiateur pour obtenir une évaluation plus précise et personnalisée de votre situation.

3. Accès à la médiation

La médiation est une méthode efficace pour parvenir à des accords amiables lors de la séparation.

- **Avantages de la médiation :** La médiation peut réduire le stress émotionnel et les coûts financiers associés aux procédures judiciaires. Elle permet également aux parents de collaborer pour trouver des solutions qui répondent aux besoins de leurs enfants.
- **Services de médiation :** Au Québec, des services de médiation sont offerts gratuitement ou à coût réduit pour les couples avec enfants. Vous pouvez en savoir plus sur ces services en visitant le site du ministère de la Justice du Québec.
- **Encouragement à la médiation :** Nous encourageons vivement les parents à envisager la médiation comme première option pour résoudre les différends liés à la séparation.

4. Révision du budget en fonction de la nouvelle réalité financière

Après une séparation, il est crucial de revoir votre budget pour adapter vos finances à votre nouvelle réalité. Cette réévaluation vous aidera à comprendre votre capacité financière, à renforcir certains points de discussions ou de négociations avec votre ex-conjoint(e) et à prendre des décisions éclairées pour votre prochain chapitre de vie.

- **Évaluation de la capacité d'achat :** Refaire votre budget vous permet de déterminer clairement votre capacité d'achat pour une nouvelle propriété, de racheter la maison unifamiliale ou de louer un nouveau logement. Vous saurez exactement combien vous pouvez vous permettre en termes de paiements hypothécaires ou de loyers en fonctions de vos priorités (voyages, sports, activités, dépenses des enfants, etc.).
- **Achat de nouvelles ressources :** En ajustant votre budget, vous pourrez également évaluer si l'achat d'une nouvelle voiture ou d'autres biens importants est financièrement réalisable sans mettre en péril votre stabilité financière.
- **Gestion des dépenses courantes :** Adapter vos dépenses courantes à votre nouveau budget vous aidera à éviter les imprévus financiers et à maintenir un équilibre entre vos revenus et vos obligations.
- **Outil budgétaire téléchargeable :** Pour vous aider à structurer et à planifier vos finances, nous mettons à votre disposition un outil budgétaire téléchargeable. Cet outil vous guide étape par étape pour dresser un portrait clair de vos revenus et dépenses, et vous aider à visualiser votre nouvelle situation financière. Utilisez-le pour élaborer un budget réaliste et personnalisé qui vous permettra de naviguer cette transition en toute confiance.

5. Assurances vie

La séparation ne change pas nécessairement les besoins en assurance vie, surtout lorsqu'il y a des enfants à charge.

- **Maintien des bénéficiaires :** Un changement de statut matrimonial ne veut pas nécessairement dire que les bénéficiaires de vos protections d'assurances doivent changer. Pour assurer la sécurité financière de vos enfants en cas de décès, il peut être judicieux de maintenir l'autre parent comme bénéficiaire de votre assurance vie si celle-ci avait comme objectif de remplacer vos revenus pendant que les enfants sont à votre charge financière. Cela garantit que les fonds seront utilisés pour le bien-être des enfants. Il se peut cependant que vous désiriez nommer une autre personne sur certains de vos contrats d'assurance, en autre possiblement les couvertures collectives avec votre employeur. Une révision de l'ensemble de vos protections et de leur bénéficiaire est donc de mise pour vérifier que votre structure reflète bien l'évolution de vos intentions.

- **Révision des besoins :** Nous vous recommandons de revoir vos polices d'assurance vie avec un conseiller pour vous assurer qu'elles reflètent toujours vos besoins actuels. Cela peut inclure l'ajustement des montants de couverture ou la désignation de nouveaux bénéficiaires secondaires.

- **Conseils personnalisés :** Chaque situation est unique. Nous pouvons vous aider à analyser vos besoins spécifiques avec une conseillère en sécurité financière et à ajuster votre couverture en conséquence.

6. Assurances invalidité

Vos besoins en assurance invalidité peuvent également changer après une séparation.

- **Nouvelle réalité budgétaire :** Qui dit changement de statut, dit changements au niveau du budget et des engagements financiers de chacun. Il est important de revoir vos protections en cas d'invalidité en fonctions de vos nouveaux engagements financiers (loyer, prêts, prise en charge de 100% des dépenses, etc.) afin de vous assurer d'être suffisamment protégé et qu'elles sont adaptées à votre nouvelle situation financière.
- **Ajustement de la couverture :** Vous pourriez avoir besoin d'augmenter ou de réduire votre couverture en fonction de vos nouvelles responsabilités financières, de revoir le type de produit d'assurances, ou encore revoir la structure de vos produits pour que ceux-ci soient adaptés à votre nouvelle réalité budgétaire. Une conseillère en sécurité financière pourra vous aider à déterminer la meilleure approche et vérifier si certains ajustements sont nécessaires ou non.
- **Sécurité financière :** Une couverture d'assurance invalidité adéquate peut offrir une sécurité financière essentielle en cas d'incapacité de travail, en garantissant que vous pouvez continuer à subvenir aux besoins de vos enfants dans un contexte budgétaire à revenus unique.

7. Perte de couverture d'assurances collectives

Si vous étiez couvert par le régime collectif de votre ex-conjoint(e), il est crucial de vérifier si vous perdrez cette couverture.

- **Assurance vie et médicaments :** Contactez l'employeur de votre ex-conjoint(e) ou l'assureur pour comprendre les implications de la séparation sur votre couverture. Vous pourriez devoir souscrire une nouvelle police d'assurance pour combler les lacunes.
- **Options de continuation :** Certaines polices d'assurance offrent des options de continuation après une séparation. Renseignez-vous auprès de l'assureur sur les possibilités de maintenir ou de transférer votre couverture.
- **Consultation professionnelle :** Nous pouvons vous aider à examiner vos options et à choisir la meilleure solution pour maintenir votre sécurité financière et celle de vos enfants.

8. REEE (Régime enregistré d'épargne-études)

Le REEE est un outil important pour planifier l'éducation de vos enfants. Lors d'une séparation, il est important de décider comment ce fonds sera géré.

- **Options de gestion :** Le REEE peut être partagé entre les deux parents ou géré par un seul parent. Chaque option a ses avantages et inconvénients. Par exemple, le partage peut garantir une contribution continue des deux parents, tandis qu'une gestion par un seul parent peut simplifier la prise de décision.

- **Discussions importantes :** Validez ensemble, entre co-parents, comment vous désirez continuer l'épargne pour les études de vos enfants tout en respectant les limites de cotisations annuelles.

- **Consultation avec un conseiller :** Nous vous recommandons de discuter avec un conseiller financier pour déterminer la meilleure option pour votre situation. Il est important de s'assurer que les cotisations continuent afin de maximiser les subventions gouvernementales et de préparer adéquatement l'avenir éducatif de vos enfants.

- **Accès aux fonds :** Les bénéficiaires des REE seront toujours vos enfants, et donc afin de sortir les fonds du régime, les mêmes règles s'appliquent, que vous soyez séparés ou non. Discutez également des conditions d'accès aux fonds du REEE, notamment comment et quand les retraits seront effectués pour les dépenses éducatives et comment vous utiliserez ces fonds pour vos enfants.

9. Maison familiale

La maison familiale est souvent le bien le plus important à considérer lors d'une séparation.

- **Évaluation professionnelle :** Il est essentiel d'obtenir une évaluation professionnelle pour déterminer la valeur actuelle de la maison. Cela permet de prendre des décisions éclairées quant à la division des biens.

- **Décision de garde :** Décider qui conservera la maison peut dépendre de plusieurs facteurs, y compris la capacité financière de chaque parent à maintenir la maison et le bien-être des enfants.

- **Options de rachat :** Si un parent souhaite conserver la maison, il peut être nécessaire de racheter la part de l'autre parent. Nous pouvons vous aider à évaluer les options de financement et à comprendre les implications fiscales et financières de cette décision, ainsi que compléter votre préapprobation hypothécaire pour déterminer si vous êtes en mesure de racheter la part de la maison de votre ex-conjoint(e). **Voir plus bas la section sur les conditions de financement hypothécaire*.

- **Vente de la maison :** Si aucun des parents ne peut ou ne veut conserver la maison, la vente peut être la meilleure option. Le médiateur sera alors une bonne ressource pour vous aider à déterminer la séparation des biens et répartir équitablement les profits. Nous vous accompagnerons ensuite dans l'investissement de vos nouvelles liquidités respectives, selon les projets que vous envisagez avec ceux-ci.

- **La question des droits de mutation :** Certains délais doivent être respectés pour éviter de payer des droits de mutation(« taxe de bienvenue ») pour l'ex-conjoint qui préserve la résidence familiale. Il faudra vous adresser à la municipalité de la propriété pour valider vos droits d'exception aux droits de mutation, ainsi que les documents de preuve qui seront requis si vous y êtes éligible.

10. Qualification pour l'achat d'une nouvelle propriété

Après la séparation, vous devrez peut-être vous qualifier pour l'achat d'une nouvelle propriété

- **Analyse de crédit :** Votre capacité à acheter une nouvelle propriété dépendra de votre situation financière post-séparation. Une analyse de votre crédit et de votre capacité de remboursement sera nécessaire.

- **Préparation du dossier :** Nous pouvons vous aider à préparer un dossier solide pour votre demande de prêt hypothécaire, en prenant en compte vos revenus, vos dépenses et vos actifs. Entre autres, il faudra avoir déterminé avec votre ex-conjoint(e) :

    1. S'il y aura versement d'une pension alimentaire et si oui, de quel montant
    2. Le montant entendu qui devra être versé à l'ex-conjoint à la suite du rachat de sa part de la propriété.
    3.

Une preuve signée de ces informations devra être fournie à l'institution de financement afin de finaliser votre qualification.

- **Planification de votre budget d'achat**

Afin de déterminer votre capacité d'achat réel, il est fortement recommandé d'utiliser une calculatrice hypothécaire afin de valider avec quels montants de paiements hypothécaire vous être à l'aise en tenant compte de votre nouveau budget. Ceci vous permettra de déterminer votre limite d'achat basé sur vos priorités, et non seulement basé sur une qualification bancaire.

- **Options de financement**

Explorez les différentes options de financement disponibles, y compris les prêts hypothécaires traditionnels, les marges hypothécaires intégrées ou non, et les possibilités de refinancement ou de transportabilité. Nous vous guiderons à travers les différentes options pour trouver celle qui convient le mieux à votre situation.

11. Partage des fonds de retraite et pensions (RREGOP et autres)

Lors d'une séparation, les fonds de retraite accumulés pendant le mariage ou l'union civile peuvent être sujets à un partage entre les deux conjoints. Cela inclut les régimes publics, comme le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) et autres fonds de pension.

- **Droit au partage des régimes de retraite :** En vertu de la loi, chaque conjoint a droit à une part des fonds de retraite accumulés par l'autre pendant la durée de leur union. Cela s'applique aux régimes de retraite publics, privés et même aux REER (Régime enregistré d'épargne-retraite) si des contributions y ont été faites pendant le mariage ou l'union civile.
- **Partage en cas de conjoints de fait (non mariés) :** Pour les conjoints de fait, les règles de partage des fonds de retraite sont différentes. Au Québec, les conjoints de fait n'ont pas automatiquement droit au partage des régimes de retraite ou des fonds de pension de l'autre conjoint, à moins qu'un accord de cohabitation ou de séparation ne l'ait explicitement prévu. Il est donc crucial pour les conjoints de fait de bien documenter leurs ententes financières et de consulter un conseiller juridique pour comprendre leurs droits et options.
- **Impact financier :** Le partage des fonds de retraite peut avoir un impact significatif sur votre sécurité financière à long terme, notamment sur vos revenus de retraite. Il est donc important de bien comprendre les modalités de partage et de planifier en conséquence, surtout pour les conjoints de fait qui ne bénéficient pas des mêmes protections légales que les couples mariés.
- **Consultation avec un expert :** Chaque régime de retraite a ses propres règles de partage. Il est donc crucial de consulter un expert, comme un conseiller financier ou un avocat spécialisé en droit familial, pour évaluer vos droits, comprendre les implications fiscales et s'assurer que le partage est effectué correctement, que vous soyez mariés ou conjoints de fait.
- **Stratégies de compensation :** Dans certains cas, les conjoints peuvent choisir de compenser le partage des fonds de retraite avec d'autres actifs, tels qu'une part de la maison familiale ou d'autres investissements. Il est important de bien évaluer chaque option pour maintenir un équilibre financier équitable entre les deux parties.

Ce point de la séparation est complexe et mérite une attention particulière. Que vous soyez mariés ou conjoints de fait, nous vous encourageons à obtenir des conseils professionnels pour bien comprendre vos droits et faire les meilleurs choix pour votre avenir financier.

12. Immeubles locatifs ou à revenus

Si vous possédez des immeubles à revenus, tels que des propriétés locatives, il est essentiel de bien planifier leur division ou leur vente lors de la séparation.

- **Gain en capital imposable :** La vente d'un immeuble locatif peut entraîner un gain en capital imposable, ce qui signifie que vous devrez payer de l'impôt sur la moitié du gain réalisé. Le montant de cet impôt peut varier en fonction de votre revenu total pour l'année fiscale en cours.
- **Stratégie de planification :** Pour minimiser l'impact fiscal, il peut être judicieux de planifier avec un fiscaliste le meilleur moment pour finaliser la vente de l'immeuble. Une stratégie pourrait consister à étaler la vente sur plusieurs années fiscales ou à choisir une année où votre revenu est plus faible, réduisant ainsi l'impôt à payer.
- **Répartition des revenus entre ex-conjoints :** Le choix du moment de la vente peut également tenir compte des revenus respectifs de chaque ex-conjoint, afin de répartir le gain de manière optimale d'un point de vue fiscal.
- **Consultation avec un professionnel :** Nous vous recommandons de consulter un fiscaliste ou un conseiller spécialisé pour déterminer la meilleure stratégie de vente et de planification fiscale adaptée à votre situation. Cela vous permettra de réduire votre charge fiscale et de protéger au mieux vos intérêts financiers.

Sachez que nous avons des fiscalistes de confiance dans notre cercle de partenaires avec qui nous pourrons vous mettre en contact au besoin.

13. Révision du testament

La séparation est un moment crucial pour réviser votre testament afin de vous assurer que vos dernières volontés reflètent votre nouvelle situation familiale.

- **Mise à jour des bénéficiaires :** Il est important de mettre à jour les bénéficiaires de votre testament pour éviter que des biens ne soient transmis involontairement à votre ex-conjoint(e).
- **Protection des enfants :** Assurez-vous que les dispositions concernant la garde de vos enfants, les tuteurs et les dispositions financières sont clairement établies et adaptées à la nouvelle dynamique familiale.
- **Consultation légale :** Nous vous recommandons de consulter un notaire ou un avocat spécialisé pour vous guider dans la révision de votre testament et vous assurer que tous les aspects juridiques et financiers sont correctement couverts.

Nous avons aussi des notaires de confiance dans notre cercle de partenaires avec qui nous pourrons vous mettre en contact au besoin.

En conclusion…

Une séparation marque un changement important, tant sur le plan personnel que financier. Ce type de transition mérite une approche structurée, réfléchie et encadrée par des professionnels qui comprennent les enjeux à court et à long terme.

Chez Symbiose, nous croyons que les situations complexes ne devraient jamais être gérées de façon isolée. Lorsqu'il s'agit de décisions financières ayant un impact durable — pour vous et pour vos enfants — l'accès à une expertise solide et à une vision globale devient essentiel.

Ce guide a été conçu pour vous aider à mieux comprendre les éléments financiers à considérer et à structurer votre réflexion. Il ne remplace toutefois pas un accompagnement personnalisé. Chaque situation est unique et nécessite une analyse adaptée.

Lorsque vous serez prêt(e), notre équipe pourra vous accompagner dans une rencontre individuelle afin d'évaluer votre situation, clarifier vos options et bâtir une stratégie financière alignée avec votre nouvelle réalité.

Les transitions importantes exigent plus que des réponses rapides. Elles demandent de la rigueur, de la clarté et un encadrement solide. C'est dans cet esprit que nous travaillons.

Si ce guide soulève des questions ou met en lumière des zones d'incertitude, une rencontre individuelle avec une conseillère de notre équipe vous permettra d'obtenir des recommandations adaptées à votre situation et à vos priorités. Pour planifier une rencontre avec un membre de notre équipe cliquez sur le lien.

Planifier une rencontre



CYNTHIA LAVENTURE

Associée sénior & Directrice générale
Groupe Financier Symbiose Inc.
Conseillère en sécurité financière
Expertise en stratégies avancées pour réalités complexes